N° 3663. Mercredi 23 Septembre 1846.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Celestins*, n° 6, *au* 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 22 SEPTEMBRE 1846.

Le *Courrier* appelle un imperceptible succès la victoire obtenue par l'opposition dans les élections municipales. Ces gens-là sont charmants; ils transportent eux-mêmes la question sur le terrain politique, ils attaquent nos candidats avec une vivacité inouïe jusqu'ici, ils font article sur article, ils prodiguent le mensonge, ils entassent calomnie sur calomnie, l'administration qu'ils servent fait jouer tous les ressorts, emploie toutes sortes de moyens plus ou moins avouables, met en campagne les commissaires et jusqu'aux agents de police, et quand ils sont battus avec elle, les voilà qui se mettent à consoler leur défaite, à faire fi du succès. Vous savez la fable du renard qui ne peut atteindre à la treille :

Ces raisins sont trop verts, etc.

Voyez-vous ces pauvres innocents à qui le *Censeur* apprend que M. Nepple n'était pas le candidat de l'administration! Ils avaient oublié, ma foi! Ils l'ont attaqué, et avec si peu de ...ance que M. Mermet lui-même, son concurrent, a cru devoir protester contre cette attaque. Ils ont imprimé cette protestation, ils ont continué, la veille même du second tour de scrutin, à repousser M. Nepple, ils ont déploré le lendemain sa nomination, et ils ignorent qu'il n'était pas le candidat de l'administration! Est-ce que par hasard ils ne liraient pas ce qu'ils impriment?

Non, ils lisent fort bien, ils savent très bien ce qu'ils font; mais ils ont une position fausse, ils ont besoin d'un argument pour tous les jours, et comme tous les jours ne se ressemblent pas, il s'ensuit que leurs arguments ne se ressemblent pas davantage et qu'on est tout étonné de les surprendre le lendemain à dire précisément le contraire de ce qu'ils disaient la veille. Expliquons-nous bien; c'est le public qui s'étonne de ces revirements. Nous y sommes, nous, tellement habitués que depuis long-temps nous n'en éprouvons plus la moindre surprise.

Entendez-vous le *Courrier* s'écrier aujourd'hui en parlant de la victoire de l'opposition : « Voilà, il faut en convenir, d'étranges prétentions. Que le *Censeur* ne les avait-il affichées » avant les élections? que n'a-t-il affecté de donner à cette » *épreuve le* caractère politique qu'il s'efforce de lui donner » après coup? Il eût appris à ses dépens combien ses opinions » sont antipathiques à la population lyonnaise, et, loin de conquérir un nombre même restreint de représentants au sein du conseil municipal, il y eût perdu probablement une partie de ses adhérents. »

Mais, Tartufes que vous êtes, c'est vous qui, dès le principe, avant tout scrutin, avez voulu faire des élections municipales une lutte politique, qui leur avez donné une couleur; ce n'est pas aujourd'hui que nous le disons pour la première fois, nous l'avons constaté le 26 août en reprochant à l'administration municipale de se poser comme un cabinet, de vouloir faire triompher une opinion politique dans les élections. Le 27 août, nous nous en sommes expliqués de nouveau, nous avons accepté le combat tel que vous l'avez présenté. N'est-ce pas au nom de votre politique réactionnaire que vous avez attaqué M. Laforest, M. Brossette, M. Bergier, M. Dervieu, M. Bouillier, M. Nepple? N'est-ce pas une pensée politique qui vous a entraînés à faire un mensonge à propos de M. Couderc? Que venez-vous donc dire? Avez-vous oublié déjà ce que vous avez crié par-dessus les toits? Il vous arrive si souvent de vous donner à vous-mêmes, d'un jour à l'autre, des démentis, que cet oubli n'aurait rien de bien étonnant; mais tâchez donc d'être un peu plus sérieux et de ne pas jouer avec la politique comme des enfants avec des bulles de savon.

A en croire le *Courrier*, le *Censeur* aurait mis son drapeau dans sa poche, l'aurait soigneusement empaqueté. Mais, aveugles, vous ne l'avez donc pas voulu voir? Quand, le 1er septembre, nous félicitions l'opposition de sa double victoire dans la section d'Orléans, quand, le 7, nous applaudissions à la réélection de M. Couderc, quand nous luttions pour M. Laforest, est-ce que nous cachions notre drapeau? Ne mentez donc pas afin d'amoindrir la portée de votre défaite. Vous avez voulu faire des élections politiques, vous avez été battus, voilà la vérité.

Vous vous en prenez à l'apathie des conservateurs, mais vous l'avez assez stimulée; votre voix est donc bien peu écoutée? Vous vous rejetez sur le choix du jour des élections, vous accusez le dimanche où la *classe aisée* se livre aux plaisirs de la campagne. Merci du compliment! Puis vous prétendrez que nous faisons des catégories. Les intérêts de la classe aisée ne sont donc pas, selon vous, les intérêts du peuple? Prenez garde, maladroits, c'est le gouvernement que vous mettez en cause, auquel vous faites le procès.

L'administration municipale a eu dans les élections un très grand tort, celui de ne pas se souvenir qu'elle émane tout d'abord du choix des citoyens qui nomment les magistrats parmi lesquels le ministère choisit ceux qui doivent composer la mairie. Nés de l'élection, soumis aux chances du scrutin, ils doivent se préoccuper seulement des affaires de la cité; ils n'ont pas à se mêler des luttes politiques, ils ne doivent pas surtout en créer; ils n'ont pas de parti à faire triompher. L'administration méconnaît ses devoirs quand elle descend dans l'arène politique; elle oublie que la liberté des élections doit être surtout respectée par elle qui en est le résultat; bien plus, elle ne gagne rien en considération lorsqu'elle patrone hautement des hommes qui ont eu et qui peuvent avoir encore des intérêts à discuter avec elle, et quand les électeurs repoussent ces hommes qu'elle couvre de son égide, pour lesquels elle ne craint pas de solliciter les suffrages, ils lui donnent une leçon justement méritée de dignité et de convenance.

Quant au journal qui fait une injure gratuite aux nouveaux conseillers dont il met en doute la sincérité, la seule leçon qu'ils puissent lui donner et qu'ils lui donneront, nous en avons l'assurance, c'est de rester fidèles à l'opposition qui les a nommés et qui seule peut les maintenir au conseil; méconnaître son origine, c'est se montrer indigne de la confiance publique.

SUBSISTANCES.

Les blés sur notre place ont toujours une tendance à la baisse, bien que le marché de la Guillotière du 19 septembre ait été peu approvisionné. Les arrivages par charrettes n'étaient pas très nombreux, parce que les cultivateurs, craignant une baisse, n'avaient pas voulu amener des convois qu'ils auraient été obligés de livrer au prix qui allait s'établir ou de reconduire chez eux sans les avoir vendus, ce qui occasionne toujours des frais, inconvénient qui n'aurait pas lieu si notre halle était organisée. En revanche, les offres sur échantillons étaient assez considérables, et les transactions ont eu lieu aux cours du marché précédent.

Les blés du poids de 71 à 72 kilogrammes l'hectolitre se sont vendus de 35 à 35 f. 50 c. les 100 kilogrammes; les blés de choix qui pèsent de 74 à 75 kilogrammes l'hectolitre ont trouvé preneurs à 36 f.

Les seigles ont été plus offerts que précédemment; comme ils sont cette année d'une qualité inférieure, le commerce fait peu d'approvisionnements en ce genre. Les cours se raisonnent de 18 f. 50 c. à 19 f. l'hectolitre.

Les orges étaient assez abondantes, et de qualités fort diverses; elles se sont vendues 16 f. 50 c., 17 f. et 17 f. 40 c. l'hectolitre.

Les arrivages d'avoine étaient assez considérables; les vendeurs ont éprouvé quelque difficulté à trouver des acheteurs au prix de 8 f. à 8 f. 40 c. l'hectolitre. Au début du marché, les acheteurs marchandaient au-dessous de ce cours.

Les farines sont tenues plus ferme qu'au commencement de la semaine; c'est le résultat de la sécheresse, qui, ne permettant pas de moudre dans les campagnes environnantes, force les consommateurs de venir s'approvisionner à Lyon. Le prix des farines rondes est de 49 f. le quintal métrique; ceux qui escomptent les obtiennent à 48 f. Les farines premières sont un peu moins abondantes, et se vendent 54 f. le quintal métrique.

A ce prix, et en combinant la consommation des farines obtenues des blés exotiques, le pain se paie à Lyon beaucoup trop cher. Si nos lecteurs pouvaient conserver à cet égard quelques doutes après les chiffres concluants que nous avons donnés, nous les renverrions au rapport présenté au conseil-général, le 14 courant, par M. le préfet du Rhône. Tous nos arguments sont corroborés par l'administration départementale elle-même; nous publions ce rapport, et notre numéro du 17 contenait ce qui a trait aux subsistances. M. le préfet dit précisément ce que nous avons avancé le mois dernier. Voici, entre autres, des paroles significatives : « Déjà, de son côté, depuis près de trois mois, Odessa fait entrer par le port de » Marseille et dirige sur Lyon des parties de blé si considérables, qu'elles forment plus de la moitié des chargements » journaliers des bateaux à vapeur du Rhône. Dès le mois de » juin, nous éprouvions la conséquence de ces faits. En comparant les mercuriales générales de 1845 avec celles de 1846, » je trouve qu'ici le froment est offert cette année à la vente en » quantité presque double de celle de l'année dernière, tandis » que la progression dans la hausse s'est calmée, etc. »

Ces faits, constatés par l'administration départementale, donnent une autorité nouvelle à ceux que nous avons avancés; ils viennent prouver que le pain est d'un prix exagéré; l'administration municipale est seule à ne pas les voir. M. le préfet dit que dès le mois de juin nous en éprouvions la conséquence;

FEUILLETON DU *CENSEUR*. — 23 SEPTEMBRE.

L'ÉVENTAIL,

conte.

I.

L'ACCIDENT.

C'était par une de ces matinées de printemps fraîches et souriantes dont les citadins goûtent rarement les charmes, à moins qu'ils ne soient très haut, soit sur les larges places que décorent de grands arbres soit à l'extrémité des faubourgs, où les sens ont la chance de recevoir de temps à autre quelques précieuses bouffées des brises qui viennent de la campagne.

Jamais le ciel, revêtu de teintes aussi suaves, n'avait promis une journée plus calme et plus belle aux heureux habitants de Jolival.

Ne cherchez pas ce village sur la carte, ce serait peine perdue; mais si les géographes ont jusqu'ici dédaigné Jolival, ce nom, vous pouvez nous en croire, est cher à bien des titres aux artistes et aux amoureux.

Figurez-vous le plus gracieux entassement de blanches maisons bâties à ...e, du milieu desquelles s'élancent au hasard de l'inspiration des ...rs, des ormeaux, de beaux pins à parasol, et dont les façades sont ... couvertes de rosiers ou de pampres joyeux : tel est Jolival au premier coup d'œil.

En poussant plus loin l'observation, on découvre que les filles de cet endroit possèdent de grands yeux brillants et doux, fendus en amande, de petites dents dont l'émail éblouit quand elles sont dévoilées par le sourire, de ... pieds nerveux et lestes, des ceintures excessivement droites et des ...tant les plus adorables contours.

... filles ont l'art de poser, sans aucune apparence de prétention, ...eurs dans leurs cheveux, et d'orner de roses leurs grands chapeaux de paille.

Jolival semble une création musquée de la charmante fantaisie du ... dernier. Florian l'aurait choisi pour théâtre de ses romans champêtres, Watteau, Lancret et Fragonard n'auraient pas voulu d'autre fond à ... scènes galantes.

... croirait que la paix de cet aimable séjour fut sur le point d'être sérieusement compromise pour la cause la plus frivole et la plus légère du monde, pour un éventail enfin?

... par une douce matinée de printemps, tous les personnages qui ... figurer dans ce récit se trouvaient réunis sur la place de Jolival, ... reste, ils avaient presque tous leurs demeures.

... place offrait un tableau agréable et animé.

Votre vue se fût d'abord portée sur deux belles dames qui brodaient, assises à leur balcon, et dont l'une, la plus jeune et la plus jolie, tout en travaillant et en causant avec sa compagne, jetait à la dérobée des regards assez significatifs vers deux jeunes gens attablés devant la porte d'un café modeste situé en face d'elles, et qui humaient sans façon, au grand air, le moka villageois.

Ces deux jeunes gens étaient vêtus en chasseurs; ils avaient déposé leurs fusils et leurs gibecières sur des siéges voisins.

A la propreté élégante de leur costume, à la joyeuse animation de leur causerie, on pouvait facilement voir qu'ils étaient sur le point de partir et qu'ils buvaient le coup de l'étrier, si l'on peut s'exprimer ainsi à l'égard de gens qui paraissaient devoir entreprendre une expédition toute pédestre.

S'ils eussent été au retour de la chasse, leur conversation et les traits de leurs visages eussent au moins exprimé la fatigue, sinon l'accablement, résultat d'une longue course à travers les vallées et les halliers; leurs fracs n'eussent pas étalé le même lustre, et la poussière eût terni le miroir du ceinturon de cuir verni qui ceignait leur taille svelte et robuste.

Entre cette maison et ce café, au milieu de la place, un vieux bonhomme d'une remarquable corpulence, carrément plongé dans un fauteuil emprunté à l'établissement public, lisait ou avait l'air de lire avec la plus grande attention un ouvrage dont nous ignorons le titre, mais qui, à en juger par la gravité à la fois hautaine et burlesque qu'affectait ce personnage, lequel réalisait admirablement le type de l'amateur dont parle La Fontaine,

Demi-bourgeois, demi-manant,

ne pouvait être qu'un livre plein de pensées graves et profondes.

De temps en temps cet imposant notable de Jolival interrompait sa lecture, comme s'il eût voulu se donner le loisir de méditer sur tel ou tel passage digne de fixer l'attention d'un esprit sérieux.

Alors il décroisait et recroisait ses jambes, se caressait emphatiquement le menton du bout des doigts, ou frappait de sa main sur les pages du livre pour indiquer la satisfaction intérieure qu'il éprouvait en reconnaissant que l'auteur avait l'avantage inappréciable de se trouver en communion d'idées avec lui.

D'autres fois il témoignait brusquement sa désapprobation par un haussement d'épaules, accompagné d'un geste et d'un soupir que l'on pourrait traduire ainsi : Quelle pitié! ça n'a pas le sens commun!

Il ne fallait pourtant pas être doué d'une grande somme de sagacité pour reconnaître qu'il n'y avait rien de parfaitement sincère dans cette pantomime exagérée.

Par ce manége, notre homme cherchait sans doute à se donner une attitude respectable de savant auprès des deux dames du balcon, et en même temps à produire de l'effet sur les jeunes chasseurs, qui ne lui accordaient pas toujours, à ce qu'il lui semblait, une attention et une déférence proportionnées à sa valeur personnelle.

Un peu plus loin, maître Timothée, le pharmacien, pilait nous ne savons quelle drogue dans un mortier, sur le seuil de sa porte.

Mme Suzanne tricotait, assise devant son magasin de mercerie, en apparence uniquement occupée de son ouvrage, mais attentive, en arrêt et prête à saisir des yeux ou des oreilles les détails les plus subtils des scènes de tous genres que le hasard pouvait faire surgir autour d'elle.

Le sentiment qui dominait sur la physionomie encore agréable de la mercière était le dédain et la fierté. Accoutumée au bon ton des grandes villes, elle ne pouvait, disait-elle souvent, s'habituer aux mœurs des villageois et surtout des villageoises, au milieu desquels elle était forcée de vivre pour leur vendre, le plus cher possible, des chevillères, des aiguilles, du fil, des rubans et autres articles de son petit commerce.

Il est vrai que les jeunes gens du pays la laissèrent trôner un peu solitairement dans sa dignité de femme aux belles manières. En fallait-il davantage pour persuader à Mme Suzanne qu'elle devait se considérer comme e génie incompris de l'endroit?

D'un autre côté, vous eussiez été frappé du minois piquant et passablement effronté de la petite Jeannette, qui, la quenouille entre les genoux, filait d'un air boudeur et impatient auprès de son frère Pierre, bon gros paysan à l'air rude, mais sensé, lequel caressait un superbe chien de race appartenant à l'un des deux chasseurs.

Pierre attendait que ces messieurs eussent pris leur café pour les suivre à la chasse; son fusil était posé près de lui contre le mur de sa maison.

Pourquoi la jolie bouche de Jeannette faisait-elle la moue? Pourquoi la jeune contadine soupirait-elle? Pourquoi avait-elle tant de peine à contenir l'impatience qui gonflait son spencer de velours et imprimait à sa gracieuse personne de petits mouvements convulsifs?

C'est qu'en face d'elle, Brunache, l'aubergiste, en ayant l'air de plumer une volaille, la lorgnait amoureusement, et que l'irritable Jeannette se cabrait sous le regard de ce soupirant qu'elle ne pouvait souffrir, bien que son frère voulût le lui donner pour mari, attendu qu'il y avait là de nombreux écus au soleil et de bonnes pièces de terre d'un excellent produit.

Contentement passe richesse. Jeannette éprouvait une répulsion invincible pour le ventre déjà proéminent, le gros rire et le bonnet de coton de maître Brunache.

Elle avait, comme disait la nourrice du *Médecin malgré lui*, bouté son affection sur Jacquot, qui se trouvait là, lui aussi, devant son logis, à son ouvrage, à quelques pas de Jeannette, mais qui n'osait pas échanger avec elle quelques-uns de ces coups d'œil expressifs qui disent tant de choses et qui font tant de bien, parce qu'il se sentait jalousement observé par Brunache, et qu'il craignait, en souriant avec amour à sa Jeannette, de rencontrer l'œil sévère et menaçant de Pierre, qui ne plaisantait jamais moins que lorsqu'il s'agissait de sa sœur.

(*La suite à un prochain numéro.*)

il faut s'expliquer à cet égard. Cette conséquence a été, en effet, très favorable aux spéculateurs, aux marchands, qui, recevant des blés à bon marché, ont obtenu à bas prix des farines qu'ils ont continué à vendre cher. Quant à la population qui devait profiter la première de cet état de choses, elle n'en a point tiré d'avantage, grâce à l'incurie d'une administration municipale que nous n'avons pu faire sortir de son apathie.

Une affiche placardée hier annonce qu'une adjudication considérable de grains qui devait être faite dans quelques jours pour le compte de l'administration de la guerre n'aura pas lieu; ce sera un prétexte enlevé à la hausse.

On lit dans le *Journal des Débats :*

« On assurait ce soir que le comte de Montemolin et le général Cabrera étaient arrivés à Londres. »

On ne sait rien de positif sur les intentions de l'Angleterre à l'égard de Diego-Suarez. Cependant, tout fait présumer que si l'acte de prise de possession n'est pas accompli, il ne tardera pas à l'être.

Un article du *Colonial Gazette*, publié à Maurice, déclare que la France réclame vainement ses droits sur Madagascar; cette feuille s'attache à prouver que Madagascar est nécessaire au commerce de Maurice, et qu'il ne faut pas qu'en s'emparant de Madagascar, la France puisse priver Maurice des approvisionnements que cette île en retire.

Une lettre écrite de Saint-Denis (île Bourbon) le 9 mai 1846 parle des dispositions de l'Angleterre pour s'emparer de Diego-Suarez; le bruit courait même à Saint-Denis que le pavillon français y flottait déjà. *La Zélée* aurait été expédiée de la rade de St-Denis pour s'assurer des faits et prendre position, s'il y a lieu, en plantant notre pavillon sur Diego-Suarez.

Ce dernier ordre est-il bien réel? Le gouverneur de Bourbon voudra-t-il, en s'emparant d'un point que convoite l'Angleterre, s'exposer à un désaveu? On peut en douter.

M. Hood, l'envoyé anglais chargé par l'Angleterre et par la France de traiter avec Rosas, est arrivé au moment où les Montévidéens étaient exaltés par leur dernière victoire. Comme s'il avait eu honte du trouble et du désappointement que sa présence allait jeter sur la rive orientale, il a passé, sans s'y arrêter, devant le port de Montevideo, et sans même avoir communiqué avec les chargés d'affaires des puissances intervenantes, dont il vient détruire l'ouvrage, il s'est immédiatement dirigé vers Buenos-Ayres.

Mais déjà la nature de sa mission était connue à Montevideo, et y avait produit le plus profond découragement. On en attendait les effets dans la plus morne anxiété, et le rappel de M. de Mareuil, ministre de France, semblait confirmer les plus tristes prévisions.

Ces nouvelles, apportées à Bordeaux par *la Diane*, remontent au 12 juillet. Au départ de ce bâtiment rien n'avait encore transpiré sur la réception qui avait accueilli M. Hood à Buenos-Ayres, et l'on ne connaîtra la portée exacte des nouvelles propositions qu'il est chargé d'offrir à Rosas que par le prochain paquebot du Brésil, attendu en Angleterre vers la fin de ce mois.

Paris, le 20 septembre 1846.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Lord Palmerston, comme on sait, a dit: « Que l'Espagne soit fière, et l'Angleterre ne l'abandonnera pas! » Avant d'entrer dans la voie où il est aujourd'hui, le ministre anglais a dû penser à sa propre position. Il n'ignore pas qu'il ne s'est maintenu aux affaires que grâce à la condescendance du parti tory; il n'ignore pas que Robert Peel et Aberdeen disposent de cent voix qui peuvent, à l'ouverture du parlement, en février prochain, en se déplaçant, mettre Palmerston et lord Russell en danger. Il n'ignore pas que c'est une des espérances qui soutiennent la politique de ce côté du détroit dans sa marche à la conquête d'une dot de 25 à 30 millions, et peut-être d'un trône qu'il faudra plus tard défendre contre le dedans et contre le dehors.

Le ministre des relations extérieures en Angleterre a donc dû ne pas s'avancer sans être sûr que sa politique était celle qu'auraient suivie les tories s'ils étaient restés aux affaires. Nous avons recueilli à ce sujet d'utiles renseignements. Lord Palmerston a écrit à son prédécesseur pour lui demander si lui Palmerston suivait la ligne du précédent ministère dans cette grave affaire, s'il avait, en protestant contre le mariage de l'infante, été fidèle à la conduite qu'aurait dû s'imposer lord Aberdeen pour le cas qui venait d'écheoir.

Lord Aberdeen répondit à son successeur qu'il aurait adopté la conduite que le ministère tory s'était lui-même décidé à adopter, et qu'il n'avait pas à craindre, à ce sujet, l'opposition du parti qui ne gouverne plus.

L'ex-ministre, sur l'invitation de lord Palmerston, avait joint à sa lettre un récit exact de la conférence qu'il avait eue à Eu, lors de la visite de la reine, avec M. Guizot. Avant de s'engager d'ailleurs dans cette conférence, lord Aberdeen avait demandé à M. Guizot si elle était diplomatique, ou si ce n'était qu'une simple conversation. M. Guizot assigna lui-même à cette conférence ce dernier caractère. Le ministre français entra en matière, et chercha à connaître la pensée du cabinet tory sur le mariage du duc de Montpensier avec l'infante. Lord Aberdeen déclara que le cabinet y verrait les plus graves inconvénients, la mort d'Isabelle devant être prévue, ainsi que le cas où elle ne laisserait pas d'enfants, et qu'alors il y aurait violation du traité d'Utrecht. « Mais, reprit M. Guizot, le duc de Montpensier, ce cas survenant, ne serait pas le chef de l'Etat, il ne porterait pas la couronne, et le traité ne serait nullement violé; car le prince aurait la même position en Espagne que le prince Albert en Angleterre. — Le prince Albert, répondit lord Aberdeen, n'est rien en Angleterre, et notre constitution est si bien assise, qu'il ne peut être rien; *en Espagne, le mari de la reine peut être tout.* — Mais si la reine Isabelle avait des enfants avant le mariage du prince avec l'infante? — Alors, dit lord Aberdeen, je verrais, pour mon compte, dans le second mariage, beaucoup moins d'inconvénients. »

En rapportant ces détails, nous avons seulement pour objet de montrer que si lord Palmerston doit tomber, comme l'espère M. Guizot, ce ne sera pas sur cette question d'Espagne, que lord Aberdeen eût tenu la même conduite, et qu'enfin il semble avoir du temps devant lui pour mener à fin ses projets.

— Il est certain que des notes explicatives sur le mariage espagnol sont parties de Paris pour les différents grands cabinets. On y explique que seul on est capable de maintenir les partis en Espagne, de calmer le pays, d'extirper l'élément révolutionnaire. La note pour l'Autriche et pour Rome appuie en outre sur les services qu'on pourra rendre au culte catholique et sur l'influence qu'on pourra exercer d'Espagne, en empêchant toute tentative révolutionnaire en Italie, qui pourrait à l'avenir, comme par le passé, vouloir s'appuyer sur le parti exalté d'Espagne.

Puis on sollicite de nouveau l'Europe de contribuer à la pacification de l'Espagne en reconnaissant son gouvernement, protestant contre toute idée d'ambition dans l'affaire du mariage, et déclarant n'avoir en vue que de servir les intérêts de la paix.

— En apprenant l'évasion du comte de Montemolin et de Cabrera, M. Guizot s'est, dit-on, écrié : « Je compte que le mariage se fera, mais il nous coûtera cher. »

On lit dans le *National :*

« Le ministère a fait aussi annoncer la disparition subite de Cabrera. Il y a deux autres généraux connus et importants, quatre colonels et quelques officiers qui étaient partis avant lui. On n'en dit rien quoiqu'on le sache.

» Quelques journaux ont prétendu qu'Ametler s'était dirigé *vers la Navarre* pour se mettre à la tête d'un mouvement combiné entre les deux partis. Rien ne peut autoriser jusqu'à présent une nouvelle de tout point aussi invraisemblable. Il faut se défier beaucoup, dans les premiers moments, de toutes les rumeurs qu'on met en circulation avec si peu de connaissance des hommes, des partis et de la situation générale. »

On lit dans l'*Univers :*

» Si le comte de Montemolin pénètre en Espagne, si les progressistes, d'accord avec les carlistes, comme on le dit, lui prêtent leur secours, un soulèvement considérable peut éclater et emporter le parti modéré. Que ferons-nous lorsque ce parti, avec qui la France contracte une alliance de famille, lui demandera de le protéger et de le maintenir? Refuser sera honteux, et les conséquences politiques de la honte sont funestes, nous le savons trop; mais quelle terrible affaire, en Espagne et chez nous, d'intervenir, d'aller faire la guerre, de dépenser de l'argent, de sacrifier des hommes, et tout cela dans un intérêt dynastique!... Nous osons dire que si l'on y a pensé le choix est déjà fait; bon gré, mal gré, on en passera par la honte. Franchement, il y en avait bien assez. Puisque c'est une chose à quoi la France ne s'est pas habituée après un si long apprentissage, on devrait être plus ménager de toutes les entreprises qui peuvent n'avoir pas d'autre issue. »

On lit dans le *Courrier du Havre :*

« Deux étrangers que l'on assure être le comte de Montemolin et le général Cabrera se sont présentés à une auberge de Graville lundi dernier; ils ont demandé à coucher, mais, n'ayant pu exhiber des papiers, ils ont été éconduits malgré leurs vives instances. L'ordre de surveillance n'est arrivé que le lendemain au Havre; il était trop tard, les étrangers avaient disparu.

» Si ce fait qu'on nous raconte est exact, les deux fugitifs auront très probablement réussi à passer en Angleterre. »

Nous lisons dans l'*Indépendant de Montpellier :*

« La France est assez riche pour payer sa gloire. C'est connu, M. Guizot l'a dit, et nous ne récusons pas une autorité aussi respectable. Il est donc fort juste que nous ayons ajouté nos écus au sang de nos soldats. Nous trouvons aussi tout-à fait conforme à la politique glorieuse que notre budget serve largement à payer nos ennemis, alors que tant de Français sont dans une extrême misère. Nos lecteurs apprendront par conséquent sans surprise et avec une grande satisfaction que l'Arabe El-Kharoubi, dont la fidélité a été assez véreuse pour qu'on l'ait arraché à l'Algérie et interné à Montpellier, touche un petit subside de 12,000 fr. par an, c'est-à-dire un peu plus que ne reçoivent 10 instituteurs primaires ou 130 soldats de notre armée. »

Conseil-général du Rhône.

SESSION DE 1846-1847.

SUITE DU RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT.

Pont de la Tour.

Le pont de la Tour, sur le Rhône, dont vous avez, en 1845, approuvé la construction, pourra être adjugé dans très peu de temps. Il n'y a plus à régler que le chiffre de la subvention, ou plutôt quelques unes des conditions sous lesquelles celle-ci sera accordée. Sauf les incidents imprévus qui pourraient survenir, ce nouveau moyen de communication entre le département du Rhône et celui de l'Isère sera ouvert au début de l'exercice prochain.

Ponts à l'aval de Lyon.

Enfin, les tabliers de tous les ponts compris entre le confluent de la Saône et la mer sont maintenant rehaussés conformément au vœu de la navigation, excepté, toutefois, celui de Tournon, dont les concessionnaires n'ont point accepté les offres d'indemnité qui leur étaient faites. Si toute transaction à ce sujet devenait décidément impossible, une expropriation pour cause d'utilité publique mettrait fin au débat.

Travaux en rivière.

Tels sont, Messieurs, les travaux terminés ou entrepris, les améliorations préparées, les affaires étudiées ou instruites dans une partie du service de la navigation.

Saône.

Ce n'est pas tout encore. Je dois à l'obligeance de MM. Laval, ingénieur en chef de la Saône, et Bouvier, ingénieur-directeur du Rhône, des renseignements qui ne peuvent manquer d'exciter votre intérêt.

M. Laval a mis la dernière main aux barrages de la petite Saône, qui ouvrent, chose toute nouvelle, une communication permanente, jamais interrompue, avec les canaux de Bourgogne et du Rhône au Rhin.

Tous les passages difficiles, entre le confluent du Doubs et Lyon, sont améliorés ou près de l'être, à tel point qu'ils présentent, aux époques de l'étiage, un tirant d'eau minimum de 1 m. 30 c. supérieur à celui des canaux pendant l'été.

Cette année, en particulier, malgré l'extrême sécheresse et la baisse extraordinaire des eaux de la Saône, les bateaux à vapeur n'ont pas suspendu leur marche un seul instant, et le service accéléré des remorqueurs a continué avec une admirable régularité ses transports entre Lyon et le canal du Rhône au Rhin, traînant constamment sept bateaux à pleine charge. Le problème est donc résolu. C'est un grand honneur pour M. l'ingénieur Laval d'avoir proposé et poursuivi cette solution, comme ce sera un grand bien pour le commerce que celle-ci ait été appliquée tout d'abord à la Saône, l'artère la plus importante du transit national.

Rhône.

Quant au Rhône, le même genre de travaux n'y saurait être utilement appliqué; mais des soins non moins actifs président à son perfectionnement. M. Bouvier énumère ainsi les entreprises en cours d'exécution sur ce fleuve :

Dans le département de l'Ain. — L'achèvement du quai de Seyssel, le barrage des faux-bras et divers dragages aux îles de Miribel, l'amélioration du passage si dangereux du Sault. La dépense prévue n'est pas moindre de. . . . . 800,000 f.

Dans le département du Rhône. — La suppression de plusieurs bras secondaires entre Irigny et Vernaison, la digue de l'île Barlet, un chemin de halage entre Saint-Romain et Sainte-Colombe. La dépense de ces travaux s'élève à près de. . . . . 330,000 f.

Dans le département de l'Isère. — La digue d'Estressin, la digue de Sain-Fonds, l'extraction de la vieille pile du pont de Vienne, enfin un certain nombre de dragages. A ces entreprises est affectée environ une somme de. . . . . 300,000 f.

Dans le département de la Drôme. — La digue de la Buissonnée, l'exhaussement de la digue de Tain, le revêtement de l'anse du Pavillon, la digue de Cholet, la digue en aval du domaine Géton, le prolongement de la digue de Loriol, la digue de Meillère, la digue de Pierre-Aiguille en amont de Tain, le prolongement de la digue de Château Neuf du Rhône, l'exhaussement de la digue de Donzère, etc. Ces travaux coûteront, une fois achevés, au-delà de. . . . . 850,000 f.

Dans le département de l'Ardèche. — La digue des îles de la Voûte (rive droite et rive gauche), la digue de Cruas, l'exhaussement des digues de Chabreyron et de la Baraque à Rochemaure, le prolongement de la digue de Fontaines, la digue en aval du pont de Rochemaure, la digue de Beauchastel, les travaux de défense de la plaine de Saint-Montaut, la construction de la digue insubmersible du Banc-Rouge, la chaussée et les travaux de défense de l'île de Coudoulas. La dépense est évaluée à peu près à. . . . . 470,000 f.

Dans le département du Gard. — Un quai en amont et en aval du pont Saint-Esprit, l'exhaussement de la digue submersible en aval de ce pont, l'enrochement de la digue de la plaine du Plan, le rehaussement de la Pouterle, le rehaussement de la digue de l'Hers, la chaussée insubmersible de la basse Vallergue, le chemin de halage dans l'île de la Barthelasse, les travaux de défense de la ville d'Aramon et de la plaine de Prémont, la réparation de la digue du Sorbier, la construction d'un boulevard insubmersible à Beaucaire, l'agrandissement du port en aval de Beaucaire, le rehaussement général des digues entre Beaucaire et Fourques. Dépense prévue. . . . . 1,050,000 f.

Dans le département de Vaucluse. — Le rehaussement général des chaussées, la construction de perrés, la fermeture des lacunes du chemin de halage entre l'île Roy et la ville de Caderousse, et, en outre, le rehaussement du bas-port des bateaux à vapeur à Avignon. Dépense prévue, environ. . . . . 800,000 f.

Dans le département des Bouches-du-Rhône. — Réparation et rectification de diverses chaussées, construction d'un quai insubmersible à Tarascon, et réparation des vieux quais du port d'Arles. Dépense prévue, environ. . . . . 485,000 f.

Ces travaux et d'autres encore, aux études desquels s'appliquent incessamment MM. les ingénieurs du service extraordinaire du Rhône, auront bientôt modifié et pour ainsi dire asservi aux exigences de la navigation ce fleuve jusqu'à présent réputé indomptable. Et à quelle époque une aussi grande tâche est-elle commencée? C'est lorsque le chemin de fer du Havre à la Méditerranée vient s'établir sur la rive même de nos fleuves. L'existence de la navigation, sa prospérité, n'ont donc point cessé, aux yeux du gouvernement comme aux nôtres, d'être comptées parmi les intérêts publics les plus dignes d'être soutenus. L'ouverture du chemin de fer, je l'ai plusieurs fois exprimé, va répondre à des besoins nouveaux, mais ne remplacera point tous les avantages offerts aux voyageurs et au commerce par la voie fluviale perfectionnée. En tout cas, il ne se pouvait pas qu'en délaissant de gaîté de cœur cette dernière, on concentrât tous les transports entre Paris et Marseille sur une ligne privilégiée dont le service, arrêté sous l'influence du plus léger incident, frapperait, pour plusieurs jours, d'une subite immobilité toutes les relations commerciales du pays, si le rail-way n'avait le Rhône et la Saône pour auxiliaires. Les améliorations dont je viens de rendre compte dérivent donc d'une pensée protectrice autant que prévoyante, et nous tiendrons pour éminemment utile toute mesure qui, continuant l'application de ce système, assurera l'exploitation sinon rivale au moins simultanée des deux voies.

Chemins de fer.

Maintenant, Messieurs, quelques mots encore, et j'aurai fini, sur la situation des entreprises de chemins de fer d'un intérêt immédiat pour le département du Rhône.

Chemin de Saint-Etienne à Lyon.

Celui de Saint-Etienne, dont je m'occuperai d'abord, a beaucoup fait cette année pour racheter les imperfections de son établissement primitif. Les wagons destinés au transport des voyageurs sont en grande partie renouvelés sur le modèle des voitures à éclairage intérieur du chemin de fer d'Orléans. 500 nouveaux wagons pour les marchandises et plusieurs locomotives neuves, beaucoup plus fortes que les précédentes, ont été placés sur la voie. La compagnie possède aujourd'hui 2,551 véhicules.

Le pont de la Mulatière est achevé. La liquidation de cette entreprise serait faite, s'il ne restait à extirper l'une des piles de l'ancien pont, qui, je n'en doute pas, aura disparu avant l'hiver.

Toutes les stations principales, excepté celle de Saint-Etienne, sont pourvues de débarcadères convenablement agencés.

Des voies nouvelles ont été construites pour le stationnement des wagons sur une longueur totale de 1,700 mètres, à Bérard, au Pont-de-l'Ane, à Terre-Noire, à Rive-de-Gier et à Perrache. Enfin, l'une des obligations imposées par la loi aux compagnies de chemins de fer, je veux dire la clôture totale de la ligne, est terminée sur les points principaux et commence à s'exécuter sur les autres. En même temps, le conseil d'administration a fait approuver et va entreprendre les travaux si nécessaires, si impatiemment réclamés, qui doivent séparer le chemin de fer du Rhône, partout où les rails sont posés dans le voisinage de ce fleuve.

La destination actuelle de la ligne ferrée de Saint-Etienne à Lyon était bien loin d'être prévue à l'époque de la concession. De là les imperfections trop réelles que présente le tracé de cette ligne; de là aussi la condition dans laquelle la plupart de ses percements ont été construits. Ces vices, toutefois, ne sont point irrémédiables, et nous espérons bien qu'avec le temps la compagnie saura y pourvoir. Elle a déjà, par des travaux habilement conduits, doublé la voie du tunnel de la Mulatière et rectifié un certain nombre de courbes dont le rayon trop court compromettait la sûreté des voyageurs. Ces redressements, ces constructions de voies nouvelles n'ont rien d'impossible partout ailleurs; ils se feront dès lors que leur entreprise n'est plus qu'une question d'argent.

CHEMINS DE FER PROJETÉS OU CONCÉDÉS.

De Lyon à Genève.

Les études du chemin de fer de Lyon à Genève, faites d'abord par des compagnies, puis officiellement confiées à MM. les ingénieurs de l'arrondissement de Bourg et de la première section du Rhône, sont soumises dans le département de l'Ain à une enquête qui sera successivement ouverte dans les départements de l'Isère et du Rhône. Nous n'avons donc point à nous prononcer encore sur les avantages comparatifs des projets, non plus que sur la direction qu'il conviendra d'adopter. Quelle que soit cette direction, l'embarcadère du chemin dont il s'agit sera toujours fixé aux Brotteaux, selon ce que j'avais annoncé l'année dernière. Il en serait de même du chemin de Besançon à Lyon si, contre toute probabilité du moins actuelle, la pensée de la création de cette autre voie devait prochainement se réaliser. Aucun renseignement ne m'a été fourni à cet égard.

De Lyon à Paris par la Bourgogne.

Je ne possède, sur la question du chemin de fer de Paris à Lyon par la Bourgogne, que des données nécessairement fort vagues. Cependant, je puis annoncer au conseil que, dans la section de Dijon à Paris, les terrains sont achetés, les enquêtes faites, si ce n'est sur le territoire de la Côte-d'Or, et que la construction a commencé.

La compagnie concessionnaire a traité en particulier pour le percement de Blaizy, travail dont les éventualités menaçantes avaient d'abord éloigné tous les entrepreneurs.

La pose des rails s'effectue entre Dijon et Châlon. Dès qu'elle sera complète, la remise de cette section à la compagnie concessionnaire aura lieu, et l'exploitation pourra probablement commencer aussitôt.

A l'époque où l'adjudication a été tranchée, la section de Châlon à Lyon n'était encore qu'à l'état d'avant-projet. Depuis lors, le service a été organisé, le projet définitif étudié, et ses plans sont prêts dans la plus grande partie de la longueur de la ligne. Ils existent, spécialement en ce qui concerne le territoire du département du Rhône, pour tout le par

qui s'étend de la limite de Saône-et-Loire au hameau de Roche-

...vail de MM. les ingénieurs n'étant point encore définitif, il me ...possible d'entrer dans tous les détails de ce projet. Je puis néan-...noncer comme probable que, contrairement aux dispositions de ...projet qui traçait le chemin de fer sur des points accessibles aux ...crues de la Saône, l'axe sera reporté sur des terrains insubmer-...et passera ainsi vers la croisée de Belleville et à Villefranche, à ...de la route royale n° 7.

...fréquemment soulevé la question de savoir si les concessionnaires ...ant le dépôt de leur soumission, réprouvaient l'établissement du ...sur la rive droite de la Saône aussi bien que la construction des ...adères de Vaise et de Perrache, ne résisteraient pas à l'exécution ...clause de leur marché qui détermine ces points importants du tracé. ...cela nous ne pouvons répondre, si ce n'est en rappelant que la déci-...vertu de laquelle le chemin de fer doit entrer à Lyon en suivant ...droite de la Saône, d'abord acceptée par le ministre compétent, ...l'une des conditions essentielles de l'adjudication, et oblige la ...au même titre que toute stipulation d'un contrat quelconque. ...jouterons que cette décision a été reproduite et confirmée dans la ...cession, ultérieurement tranchée, du chemin de fer de Lyon à Avignon. ...présence de ces garanties géminées, il ne faudrait rien moins ...impossibilité matérielle des plus évidentes pour que la compagnie ...emin de fer de la Bourgogne fût autorisée à s'écarter, à l'entrée de ...de la direction convenue; encore, dans ce cas, la question serait-elle ...nement soumise à de nouvelles enquêtes. Au surplus, des puits d'é-...se creusent en ce moment même dans la montagne de Fourvières. ...ne tarderons point à être informés des circonstances géologiques ...es excavations auront permis de constater.

Proposition pour un chemin de fer de Joigny à Chagny.

...ant qu'on explore, qu'on étudie, qu'on commence à construire le ...fer dont il s'agit, d'autres projets surgissent qui touchent sé-...à ses intérêts présents et à venir. Vous aurez sous les yeux une ...tée par une Société dite d'*Etudes du chemin de fer direct de Chagny, ou de l'Yonne à la Saône*, dans laquelle il est allégué ...nin de la Bourgogne, tel qu'il est conçu, n'aura ni les transpor ts ...se à Paris entre Dijon et Montereau, ni les transports de Lyon à ...ni même les transports de Paris à Lyon. Après avoir cherché à ...ces propositions, la *Société d'Etudes* vous demande de réclamer ...nement l'adoption et l'exécution du chemin direct de Joigny à ...quel desservirait Auxerre, Vermanton, Avallon, Saulieu, Arnay-...et passerait à une faible distance d'Autun.

...remets, Messieurs, sans rien conclure, la notre précitée. Il sem-...ficile de consommer aujourd'hui le renversement de tout le sys-...communications dont la direction sur Dijon est le nœud. Toutefois ...de rectification que cette note recommande est de nature à fixer ...du conseil-général.

Chemin de fer de Lyon à Moulins par Roanne.

Je viens, conformément aux ordres du gouvernement, de mettre à l'en-...un autre projet de chemin de fer destiné à servir les relations de ...Paris et avec le centre de la France : c'est celui de Moulins à ...Roanne.

...voulait ouvrir par le Bourbonnais la route la plus courte possible ...Paris et Lyon, on la tracerait de Fontainebleau à Nevers et de cette ...à Roanne par la vallée de la Loire. Mais ce chemin, plus abrégé de ...60 kilomètres que celui de la Bourgogne, aurait simplement pour ré-...sultat de rapprocher les distances entre la capitale et la seconde ville du royaume, abstraction faite de tout autre intérêt.

La loi du 26 juillet 1844 n'a pas voulu qu'il en fût ainsi, et, attribuant au chemin du Bourbonnais le caractère de *ligne du centre*, elle a décidé qu'il se dirigerait de Nevers à Moulins, et serait prolongé jusqu'à Clermont.

On a dû, dès lors, renoncer à établir, entre Paris et Lyon, la communi-...tion la plus droite et chercher un tracé qui reliât en même temps Lyon ...la vallée du Rhône, d'une part avec Clermont, de l'autre avec Orléans ...Paris.

Tel est le projet qui va faire l'objet des enquêtes.

Le conseil ne me paraît pas encore muni des documents nécessaires pour se prononcer en définitive. Cependant les pièces lui sont communiquées afin qu'il exprime, s'il y a lieu, un avis préalable.

A la seule vue du plan, on aperçoit les conséquences de l'établissement du chemin de fer en question.

En ce qui concerne le département du Rhône considéré isolément, cette ligne desservira Tarare et les communes où s'exerce notre industrie co-...tonnière.

En ce qui concerne nos relations avec le centre de la France, elles ob-...tiendront par la direction sur Moulins toute la rapidité désirable.

Enfin, quant aux rapports de Paris avec Lyon, ce tracé remplira les mê-...conditions de longueur et par conséquent d'économie qu'offre le che-...de la Bourgogne.

...rêts de ce dernier pourront souffrir sans doute d'une telle con-...mais nous n'y voyons rien qui puisse faire repousser l'exécution ...Ce ne serait pas Lyon, dans tous les cas, qui s'opposerait à ce ...pagnie de la Bourgogne, pour conjurer la dangereuse rivalité ...ace, fût autorisée elle-même à construire, suivant la demande ...a formée, la ligne du Bourbonnais par Fontainebleau et Nevers. ...breuses, plus courtes seront les voies ferrées qui aboutiront au lyonnais, mieux sera servi l'intérêt général du pays, dans lequel ...partement du Rhône tient une si grande place.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

SESSION DE 1846-1847.

Séance d'ouverture du 14 septembre 1846.

...ents : MM. Fulchiron, Martin, Mermet, Faugier, Royé-Vial, Cholat, d'Albon, Rambaud, Peyré, Reyre, Brosset, Orsel, Lau-rens-Humblot, Dela, Bernard, Rémond, Robat, de Mannevieux, Janson, Desprez, Suchel, Terme, Berger.

Le conseil procède à la nomination du président et du secrétaire.

M. Fulchiron est proclamé président, et M. Janson secrétaire.

M. le préfet dépose son rapport sur l'administration départementale con-...ses soins, fait remettre sur le bureau les dossiers de toutes les af-...soumises aux délibérations du conseil, et donne lecture d'une lettre ...Merlat fils, qui annonce que son père, retenu chez lui par une indisposition, ne pourra pas prendre part aux premières opérations ...conseil.

Le conseil décide qu'il ne sera formé que deux commissions, une pour ...finances, et l'autre pour les intérêts publics.

Le conseil décide également que MM. les rapporteurs détermineront s'ils ...ont faire des rapports verbaux ou des rapports écrits.

L'assemblée nomme les membres des deux commissions.

La commission des finances est composée de MM. Faugier, Royé-Vial, ..., Laurens-Humblot, Rémond, Suchel, Corcelette, Terme, Brosset, ..., Rambaud et Robat.

La commission des intérêts publics est formée de MM. Fulchiron, Martin, ..., Cholat, Orsel, de Mannevieux, Desprez, Dela, Bernard, Peyré, ... et Janson.

Il est procédé à la distribution des différents rapports.

Les commissions se réuniront dans leurs bureaux respectifs le 15, à onze ..., et en assemblée générale à une heure.

La séance est levée.

Séance du 15 septembre.

Membres présents : MM. Fulchiron, Terme, Desprez, de Manne-vieux, Berger, Suchel, Rémond, Bernard, Laurens-Humblot, ...el, Brosset, Reyre, Peyré, Rambaud, d'Albon, Robat, Royé-Vial, Faugier, Mermet et Janson.

Le procès-verbal de la séance du 14 est lu et adopté.

...ation sur le *département de l'Ain de la route départementale n° 5, ouverte sur le département du Rhône.*

Un membre de la commission des intérêts publics fait un rapport sur la ...de la continuation, dans le département de l'Ain, de la route dé-...partementale n° 5, ouverte sur le département du Rhône.

Le conseil-général, vu le rapport de la commission ;

Considérant qu'il serait avantageux aux populations des deux départe-ments d'achever une route qui faciliterait l'échange de leurs divers pro-duits, réunirait la Loire à la rivière d'Ain, les villes de Roanne, Thizy, Tarare et Villefranche à celles de Villars et Chalamont, et ouvrirait enfin au travers des deux départements une nouvelle ligne, par laquelle s'écou-leraient, dans un mutuel échange, les provenances de nos départements de l'Est et de l'Ouest, et même des Etats voisins,

Emet de nouveau le vœu que le conseil-général de l'Ain veuille bien, dans la présente session, élever au rang de route départementale le che-min de grande communication qui réunit le port de Frans, sur la Saône, à la ville de Chalamont et à la rivière d'Ain, formant ainsi la continuation de la route départementale n° 5 de Roanne à Frans ;

Prie M. le préfet du Rhône de vouloir bien transmettre l'expression de ce vœu à son collègue du département de l'Ain.

Restauration du pont d'Anse, route royale n° 6.

Le conseil-général, après avoir entendu la commission des intérêts publics ;

Vu l'approbation donnée au projet de restauration du pont d'Anse sur l'Azergue, route royale n° 6, par M. le sous-secrétaire d'état des travaux publics, et tous les documents qui s'y trouvent joints ;

Pénétré des avantages qui résulteraient de cette restauration au double point de vue de l'agriculture, qui réclame l'agrandissement du débouché du pont, et de la sécurité de la circulation sur la route royale n° 6, envahie souvent par les eaux ;

Convaincu qu'un plus long retard à l'exécution des travaux projetés porte un notable dommage aux propriétés riveraines et peut se traduire en aug-mentation de la dépense dont le devis a été arrêté ;

Emet le vœu que les travaux compris au devis soient le plus prompte-ment mis à exécution, et, en outre, que M. le préfet veuille bien faire im-médiatement notifier une mise en demeure aux propriétaires qui ont usurpé une partie du lit de la rivière, en amont du pont, afin de ne pas laisser sub-sister les obstacles qui pourraient s'élever à la prise de possession des ter-rains usurpés, et, au besoin, l'autorise à ester en justice à cette fin.

Chasse aux oiseaux de passage.

L'usage de l'appeau pour la chasse aux bec-figues n'ayant pas été autorisé par M. le préfet, ce magistrat est sollicité par plusieurs propriétaires de le permettre pour la chasse exceptionnelle de cette espèce d'oiseaux de pas-sage.

M. le préfet, conformément à la loi, a demandé votre avis sur cette question.

Le conseil, après discussion dans laquelle plusieurs membres ont pris successivement la parole ;

Vu la loi du 3 mai 1844, article 9 ;

La commission des intérêts publics entendue ;

Considérant que la loi du 3 mai 1844 sur la chasse a eu principalement pour but de favoriser la propagation des oiseaux destructeurs des insectes, mais que cette loi, si favorable aux intérêts de l'agriculture, n'a point en-core atteint complètement le but qu'elle s'est proposé ;

Que dès lors il est convenable de persévérer dans la prohibition de cer-tains procédés de chasse, dont l'emploi aurait pour effet de reculer la réa-lisation des vues prévoyantes du législateur ;

Est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'autoriser, quant à présent, l'usage de l'appeau pour la chasse exceptionnelle du bec-figue.

Le conseil-général, tout en rendant une pleine justice au zèle que met-tent les diverses autorités compétentes à assurer l'exécution de la loi sur la chasse, a reconnu que cette loi n'est pas partout convenablement exé-cutée en ce qui concerne la destruction des nids d'oiseaux, et croit devoir appeler toute la sollicitude de l'administration sur cette partie importante de l'économie de la loi sur la chasse.

Tarif des prestations en nature.

Sur la proposition de M. le préfet ;

Vu les délibérations des conseils d'arrondissement de Villefranche et de Lyon relatives à l'évaluation des prestations en nature pour 1847 ;

Vu la loi du 21 mai 1836, article 4 ;

La commission des intérêts publics entendue ;

Le conseil-général arrête :

Le tarif des journées de prestations en nature pour l'année 1847 est ainsi fixé :

La journée d'un homme.	1 f.	50 c.
— d'un cheval ou d'un mulet.	1	50
— d'une paire de bœufs	2	50
— — de vaches.	1	50
— d'un âne	»	50
— d'une voiture à quatre roues	1	»
— — à deux roues	»	75
— — à âne.	»	25

Produits éventuels de 1845.

Le conseil-général, après avoir entendu la commission des finances ;

Vu la communication qui lui a été faite par M. le préfet de l'état récapi-tulatif, certifié exact par M. le receveur-général, des sommes recouvrées et de celles reportées ou admises en non-valeurs sur les produits éventuels affectés aux dépenses départementales de l'exercice de 1845 ;

Attendu qu'il résulte de cet état que le montant des sommes recouvrées est égal à celui des titres de perception, moins une somme de douze cents francs provenant de contingents communaux et souscriptions particulières, des chemins vicinaux de grande communication, reportée à l'exercice 1846

Remercie M. le préfet de cette communication.

Menus frais du tribunal de commerce de Villefranche.

Vu la demande du président du tribunal de commerce de Villefranche, tendant à ce qu'un supplément d'allocation soit alloué pour les menus frais du tribunal ;

Vu la délibération du conseil d'arrondissement de Villefranche ;

La commission des finances entendue ;

Considérant qu'il doit être pourvu d'une manière convenable aux besoins du service de la justice consulaire ;

Que le mobilier et tout ce qui est indispensable à ce service est dans un état complet de dégradation ;

Considérant que les audiences se tenant le soir nécessitent, pendant une grande partie de l'année, un éclairage dispendieux ;

Considérant, en outre, qu'il importe que le tribunal puisse se procurer les ouvrages et les recueils judiciaires sur le droit commercial ;

Considérant que la demande du tribunal, tendant à ce que l'allocation annuelle de 440 f. soit portée à 650 f., ne paraît pas exagérée ;

Le conseil-général émet le vœu que cette demande soit accueillie favo-rablement par M. le ministre de la justice.

La séance est levée.

Chronique.

Hier, une petite fille qui venait de chez sa sœur, demeurant rue Sainte-Hélène, emportait un paquet de linge, lorsqu'elle a rencon-tré une femme qui l'a arrêtée en lui disant qu'elle venait de chez sa mère et qu'il fallait qu'elle la suivît pour lui faire essayer une robe neuve. L'enfant a été ainsi conduite jusque dans la rue de Gadagne. La femme l'a fait entrer dans une allée et l'a dépouillée de tous ses vêtements qu'elle a emportés ainsi que le paquet. Des habitants du quartier, ayant entendu les cris de la pauvre petite, sont accourus et l'ont trouvée presque nue. Ils se sont empressés de la couvrir et l'ont conduite chez sa mère. Il faut espérer que ce vol d'un nouveau genre ne restera pas impuni.

— Depuis plusieurs jours, le gaz, qui a trouvé des issues en plu-sieurs endroits, répand une mauvaise odeur dans la ville. Dans le quartier de Bourgneuf, l'intérieur des maisons même est infecté de cette odeur fétide. L'autorité ne devrait-elle pas enjoindre aux compagnies de gaz de faire sans retard les réparations nécessaires?

— Le dépôt du bataillon d'ouvriers d'administration, composé de 11 officiers et 505 sous-officiers et soldats, venant d'Auxerre et se rendant à Lyon, quittera Saulieu le 21 de ce mois, et ira loger le même jour à Lucenay, où il séjournera le 25, arrivera le 26 à Autun, le 27 à Montcenis, le 28 à Saint-Gengoux-le-Royal, le 29 à Cluny, où il séjournera le 30, et en partira le 1er octobre pour ve-nir loger à Mâcon, d'où il se dirigera le 2 sur Villefranche et le 3 sur Lyon.

— On écrit du pays de Gex (Ain) :

« Nous avons un temps magnifique pour vendanger. Il y a peu, mais c'est très bon. Les pommes de terre sont moins malades qu'on ne le craignait. »

Spectacles du 22 septembre.

GRAND-THEATRE. — Le Dépit amoureux, comédie. — Othello, tra-gédie jouée par M. Ligier. — Les deux premiers actes de Guillaume Tell, grand opéra.

THEATRE DES CELESTINS. — *Mlle Déjazet.* — L'Aveugle et son Bâton, vaudeville. — Dame et Grisette, vaudeville. — Le Vicomte de Lé-torrière, vaudeville.

Nouvelles diverses.

La *Semaine* nous donne le nom de quelques uns des généraux à qui est confié le commandement de nos divisions militaires, et qui se sont distingués dans d'autres temps par leur ardeur contre-révo-lutionnaire.

A Rouen, M. d'Audenarde commande la 14e division ; il a été à Gand ; il a été lieutenant des gardes-du-corps, compagnie Wagram. Il commandait le détachement des gardes-du-corps qui accompa-gnait le duc d'Angoulême dans la campagne absolutiste de 1823.

A Bordeaux, M. de Castelbajac est un des juges du malheureux Mouton-Duvernet en 1815. Il guerroyait en 1815 pour le compte du duc d'Angoulême dans les montagnes de la Lozère et de l'Ardè-che. En 1820, il sabrait les bons bourgeois de Paris aux environs de la place de la Révolution, dans la rue de Rivoli, et jusque dans les galeries du passage Delorme.

A Marseille, c'est M. le comte d'Hautpoul, frère d'armes des ver-dets, attaché à l'état-major de l'armée royale du Midi en 1815, di-recteur de l'administration de la guerre sous Bourmont, ministère Polignac. Son nom a circulé ces jours-ci comme devant être substi-tué sur la liste des ministres à M. Moline Saint-Yon.

En Corse, M. le marquis de Saint-Simon commande la division ; c'est un homme de Gand.

A Strasbourg, M. d'André est un ancien chef d'escadron de gen-darmerie qui sabrait en 1820 un attroupement provoqué par MM. Thiers, Barthe, Mérilhou et consorts ; c'est aussi un homme de Gand.

A Clermont-Ferrand, à Châlons-sur-Marne commandent deux d'Astorg, qui quittèrent leurs corps en 1815 pour ne pas rester avec l'*usurpateur*.

— On écrit de Berne, le 16 septembre :

« On vient de recevoir du Jura des nouvelles d'une catastrophe bien affligeante. Dans le grand village de Tavannes, lieu de nais-sance du général Voirol, l'hôtel de la Couronne, qui a long-temps appartenu au frère du général, a été, dans la nuit dernière, la proie des flammes ; mais le feu s'est propagé avec une si effrayante intensité, que six personnes ont trouvé la mort dans les décombres du bâtiment. Parmi ces personnes se trouvaient quatre voyageurs de Strasbourg, un Anglais, et enfin le nouveau directeur du dépar-tement des travaux publics du canton, M. le conseiller d'état Im-mer, de Thoune, qui était en tournée officielle.

» Dix autres personnes, logées dans le même hôtel, et presque toutes étrangères, n'ont pu sauver leur vie qu'en se précipitant des fenêtres, et toutes se trouvent plus ou moins blessées.

» On a lieu de croire que le feu s'est d'abord manifesté dans la chambre d'un Anglais, qui, en faisant une lecture au lit, s'est en-dormi en oubliant d'éteindre sa lumière. »

— On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« Nous apprenons qu'un incendie a éclaté, jeudi dernier, à Ra-donvilliers, à une heure aprè smidi. En moins de deux heures soixante maisons ont été la proie des flammes. »

FAUX PAPIERS-MONNAIE. ARRESTATION IMPORTANTE. — La po-lice de Paris vient de faire une capture des plus importantes, dont nous empruntons les détails à la *Gazette des Tribunaux* :

« Dans les premiers jours de l'année 1842, une dépêche minis-térielle signala, à Londres, l'émission de faux billets de banque de la compagnie commerciale belge. L'individu qui avait émis ces bil-lets, et qui avait dit se nommer Ranier ou Kanier, les avait échan-gés pour une somme considérable contre des bank-notes.

» Les mesures que prescrivit, par suite de cet avis, M. le préfet de police amenèrent une descente de justice au domicile d'une femme Danelle, à Passy, et procura la saisie d'une presse et d'au-tres objets ayant servi à la fabrication clandestine. L'on arrêta, en même temps que cette femme, un nommé Pressel, architecte, né à Stuttgardt, qui avait été recueilli à Londres et amené chez la femme Danelle par un nommé Romanzoff, avec lequel elle entretenait des relations illégitimes.

» Au moment où ces deux arrestations s'opéraient, on ignorait encore que les faux billets de la banque belge dont l'émission était signalée avaient pour auteur un faussaire en quête duquel était depuis long-temps le gouvernement prussien.

» C'est ce que l'on ne tarda pas à savoir, mais déjà le faussaire s'était mis à l'abri des poursuites de la justice. Prudent à l'excès, cet individu, qui n'était autre que Romanzoff, l'amant de la femme Danelle, voyant la maison retirée qu'habitait celle-ci, au fond d'un jardin, envahie par la police, avait couru en toute hâte à son do-micile particulier, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, n° 2, d'où il avait fait disparaître toute trace de nature à le compromettre.

» Dans le cours des perquisitions qui eurent lieu tant à Passy que rue des Fossés Monsieur-le-Prince, on trouva un portrait fort res-semblant de Romanzoff, portrait que la justice répandit à grand nombre d'exemplaires pour faciliter l'arrestation de l'habile faus-saire, pour la capture duquel la banque d'Angleterre, de son côté, promit une forte prime à titre de récompense.

» Deux années s'écoulèrent, et l'absence de toute émission de billets faux attestait que Romanzoff prolongeait son séjour à l'étran-ger, lorsqu'un individu, disant se nommer Linder, présenta chez un changeur une bank-note de 100 livres. Le changeur, croyant re-marquer quelque imperfection dans ce papier, et frappé en outre de la ressemblance de celui qui le lui offrait avec la gravure re-présentant Romanzoff, fit quelques questions qui parurent troubler l'étranger, et qui le déterminèrent à prendre la fuite, en abandon-nant la bank-note, qui cependant était véritable.

» Une déclaration de ce fait bizarre fut faite par le sieur Bouchon devant le commissaire de police du quartier, M. Vassal, et cette ré-vélation coïncida avec plusieurs autres reçues par les commissaires de différents quartiers auxquels des changeurs et des négociants signalaient l'émission de faux billets du trésor de Prusse. De ce moment, le retour de Romanzoff sur le territoire français parut ne pouvoir pas être mis en question, et M. le préfet de police recom-manda à ses agents que cet étranger si habile et si dangereux fût recherché par tous les moyens possibles. Les nouvelles perqui-sitions eurent un plein succès.

» M. le commissaire de police Bruzelin, s'étant d'abord trans-

porté dans un petit appartement de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 35, y a trouvé, sous le nom de Charles Réné, un individu qui a été aussitôt reconnu pour être Romanzoff. Atterré d'abord en se voyant surpris par les agents du service de sûreté, dont le chef assistait lui-même à cette arrestation importante, Romanzoff n'a pas cherché à nier son identité, non plus qu'à se disculper des faux qui lui sont imputés, et dont les traces flagrantes frappaient d'ailleurs de tous côtés les regards.

» Jeune encore, d'un extérieur distingué, et s'exprimant avec recherche et distinction, Ramanzoff proteste qu'il n'a jamais fait de tort à personne, qu'il ne s'est attaqué qu'aux gouvernements, et qu'il est en paix avec sa conscience et avec Dieu. S'il faut l'en croire, il se serait trouvé dépouillé par un jugement inique de sa fortune patrimoniale, et aurait dès-lors conçu le projet de se venger.

» On a saisi en sa possession 32 bank-notes de 5 livres sterling, signées *Back*, *Jackson*, *Taylor*, etc.; 16 autres bank-notes non terminées, portant les nos 41, 115, 31, 143, etc. On a saisi également 25 feuilles de papier filigrané qu'il déclara avoir fabriqué lui-même, puis les outils et instruments servant à la fabrication ainsi que plusieurs planches de cuivre gravées par lui, une entre autres non terminée, reproduisant les billets de la banque de France.

» Tandis que M. le commissaire de police procédait à ces différentes saisies, le chef du service de sûreté se rendait près d'un autre commissaire de police, qui, de son côté, procéda immédiatement à une arrestation non moins importante, celle de Knapps, le complice de Romanzoff. Celui ci s'était logé sous le nom de Germain, rue de la Tour-d'Auvergne, 5. Trouvé au lit, et arrêté avant d'avoir pu faire usage, soit contre lui-même, soit contre les agents, des armes chargées qu'il avait à sa portée, cet individu, originaire également de la Prusse Rhénane, a fait des aveux complets, et a été également trouvé nanti de nombreuses pièces de conviction.

» S'il faut en croire Romanzoff et son complice, ils n'ont émis en dernier lieu que pour 40,000 fr. environ de faux billets. Romanzoff raconte qu'après avoir été ruiné par un procès inique, il servait à Cologne dans les bombardiers, lorsqu'en 1833 un nommé Balus, bombardier comme lui, fut acquitté d'une accusation de faux thalers. Cet acquittement l'ayant encouragé à tenter d'imiter Balus, il contrefit à la plume des thalers qu'il réussit à passer à des marchands.

» Il se perfectionna dans ce genre de contrefaçon, et plus tard s'essaya à la gravure. C'est ainsi qu'il a acquis par degrés une habileté telle qu'il est impossible de distinguer les billets faux sortis de ses mains des billets réels qui leur servent de terme de comparaison.

» La justice est saisie, et sans doute avis a été donné aux gouvernements étrangers de cette double arrestation qui les intéresse directement. »

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

La reine, dit le *Morning-Herald* du 18, tiendra un conseil privé samedi 26 courant, à Windsor-Castle. Le conseil doit commencer à trois heures de l'après-midi. Lord John Russell, de retour de sa visite à la reine à Osborne-House, est rentré hier dans l'après-midi à sa résidence de Wimbledon.

— Les journaux anglais, occupés du mariage de M. le duc de Montpensier et de l'infante dona Luisa, ne présentent aucune nouvelle importante.

PORTUGAL.

LISBONNE, *le 9 septembre.* — Il n'y a point d'hommes influents à la tête du parti miguéliste. Les chefs sont, la plupart, des prêtres. Il n'est pas vrai que le général Macdonnell ait paru dans le pays, et l'on croit que sa proclamation a été réellement écrite à Londres.

A Aboim, Llobrega, Moncar et autres villes du Minho et de Tra-os-Montès, les habitants se sont prononcés en faveur de dom Miguel; mais ils ont pris la fuite à l'approche des troupes du gouvernement. Je crois que la précipitation avec laquelle ont agi les miguélistes du Minho a été plus utile que nuisible au gouvernement.

ITALIE.

Suivant l'*Univers Religieux*, l'Autriche, fort mécontente de ce qui se passe ou de ce qui se prépare dans les Etats-Romains, aurait exprimé vivement ses plaintes devant le pape, et aurait dit que, dans l'éventualité, à son avis fort probable, d'une irruption nouvelle de l'esprit révolutionnaire dans ces états, elle ne saurait prêter au pape ni son secours ni son appui.

Il paraît que, selon ce journal, le pape lui a fait une réponse convenable et digne, et que l'ambassadeur a repris son rôle expectant.

ALLEMAGNE

CARLSRUHE, 14 *septembre.* — Aujourd'hui, la seconde chambre des états a discuté la proposition du député Necker ayant pour objet de déclarer certaines fonctions publiques incompatibles avec la qualité de député.

Cette proposition est connue dans ses détails. Le paragraphe 1er, qui déclarait la qualité de député incompatible avec les fonctions de ministre, a été rejeté. Le 2e paragraphe a été adopté. Il porte que les présidents des régences de cercle ne pourront être élus députés, ni le commissaire chargé de présider à des opérations électorales. Le paragraphe 3 est également adopté. Il déclare non éligibles les juges, juges d'instruction et les membres du ministère public. Le paragraphe 4 a été rejeté. Aux termes de ce paragraphe, tout député acceptant des fonctions publiques salariées devait se soumettre à une réélection.

CAUCASE.

D'après la *Gazette d'Augsbourg* du 15 septembre, le bruit a couru à Trébisonde qu'un parent de Schamyl avait remporté un avantage sur les Russes; il les aurait mis en fuite et leur aurait pris trois canons.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT. 1er cours.	COMPTANT. dernier cours.	LIQ. COURANTE. 1er cours.	LIQ. COURANTE. dernier cours.	LIQ. PROCHAINE. 1er cours.	LIQ. PROCHAINE. dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	938 75	937 50	938 75	937 50
prime d. 10.	»	»	946 25	945	950	952 50
Paris à Orléans. .	»	»	1286 25	»	»	»
prime d. 10.	»	»	1290	»	»	»
Paris à Rouen. . .	»	»	958 75	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes. .	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	731 25	731 25	731 25	»
prime d. 10.	»	»	735	735	»	»
Paris à Lyon. . .	»	»	530	530	528 75	530
prime d. 10.	»	»	531 25	532 50	533 75	535

Le gérant responsable, B. MURAT.

LYON.—IMPRMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de Me Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 11.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

D'UN TÉNEMENT DE MAISON,

bâtiments, cour, jardin, parterres, terrain et pavillon.

Le tout est clos de murs et situé commune de Caluire (Rhône), lieu de Saint-Clair, faubourg de Bresse, n. 110.

Ces immeubles dépendent de la succession de défunt François Janniard père, et de la communauté d'acquêts qui a existé avec sa veuve.

L'adjudication aura lieu le trois octobre 1846, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de l'audience, au par-dessus de la mise à prix de dix mille francs; ci..... 10,000 f.

et outre les clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Lyon.

Pour extrait : BLANC, *avoué*. (2236)

A AFFERMER.

LE GRAND HOTEL

DE LA POSTE,

A BOURGES,

Susceptible par sa construction, l'élégance et l'appropriation de ses appartements, de recevoir les plus hauts personnages.

Cet hôtel, nouvellement construit et fraîchement décoré, se compose de soixante-huit appartements, non compris les vastes mansardes et greniers, pouvant loger 150 voyageurs, ayant plusieurs cuisines avec leurs desservissements, huit caves, cour, remises pour voitures, hangar pour le bois, écurie pour 40 chevaux.

Il est situé dans le quartier le plus populeux et le plus commerçant de Bourges, à l'embranchement de presque toutes les routes qui arrivent au chemin de fer.

Il jouira du service de la poste aux chevaux, qui seul aura le droit d'aller chercher les voitures à l'embarcadère pour les amener en ville, ainsi que celles qui séjourneront pour prendre les sept autres lignes correspondantes avec le chemin de fer.

Le maître de poste, propriétaire dudit hôtel, a déjà plusieurs services montés sur les routes transversales; il s'obligera de monter ceux qu'il croira nécessaires pour alimenter son hôtel, omnibus et autres.

Bourges, qui va recevoir le dépôt de l'armement des fortifications de Paris, qui possède un régiment d'artillerie en garnison, qui est appelé à avoir avant peu un polygone, un arsenal et une école d'artillerie, est sur le point de devenir une des villes principales de France; par conséquent, l'hôtel, profitant des mêmes progrès, sera à même, en raison de sa vaste étendue, de recevoir les nombreux voyageurs d'élite qui pourraient venir y séjourner chaque année, de manière à laisser des bénéfices considérables audit hôtel. (1531)

A VENDRE

pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE QUINCAILLERIE

avec vastes magasins.

Il est bien achalandé, il existe depuis trente-cinq ans, et il est situé dans une position la plus avantageuse de la ville de Vienne (Isère).

S'adresser à M. Ollier, propriétaire, qui donnera facilité pour les paiements. (1526)

OFFICE CORRESPONDANCE ET DE PUBLICITÉ

DE CIRGAUD ET DIDIOT JEUNE,

RUE SIRÈNE, 9.

BUREAU SPÉCIAL D'ABONNEMENTS ET INSERTIONS

A tous les Journaux de France et de l'Etranger SANS EXCEPTION.

BUREAUX : RUE SIRÈNE, 9. (1532)

MALADIES DES CHIENS. Poudre de VATRIN.

Seul remède approuvé et ordonné par MM. les vétérinaires de l'Ecole royale d'Alfort, pour la prompte guérison de toutes les maladies de ces animaux. — 1 fr. le paquet avec l'instruction. A Paris, chez DUVAL, pharmacien, rue Croix-des-Petits-Champs, 44; et à Lyon, chez M. BOUCHUT, pharmacien, place du Change, 1, et chez M. DUPONT. (5385)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine. Syracuse et Malte. — *La Marie-Christine* partira les 9, *le Mongibello* les 19, et *l'Herculanum* les 29.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Ce, directeurs, à Marseille. (5712)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.—Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (*Affranchir.*) (4246)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens aussi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies.

(4560)

A LYON, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31.— A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet.—A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les *maladies secrètes, écoulements, flueurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.* Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs société, savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1er, à Lyon.— Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

A VENDRE avec facilités pour les paiements. — **UN BEAU MAGASIN DE CHAPELLERIE**, ayant une belle clientelle, situé rue de la Marine, à Alger.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Guibaud, place aux OEufs, à Marseille. (952)

A VENDRE *à un prix modique.* — **Fonds de cabaret** bien achalandé et très ancien.

S'adresser quai Saint-Benoît, 53, au rez-de-chaussée. (991)

A VENDRE **Deux vaches suisses** pour le lait.

S'adresser à M. Lhopital, rue Sirène, 8, à Lyon. (989)

AVIS Les jeunes gens sans place, qui désireraient se vouer aux voyages, peuvent s'adresser rue d'Egypte, 7, au 3e, place des Célestins. Il serait inutile de se présenter si l'on ne pouvait fournir de bons renseignements sous tous les rapports. (986)

HATEZ-VOUS!

Le grand et brillant déballage d'estampes situé passage Couderc sera fermé le 30 de ce mois.

Chaque classe trouvera dans ce magasin des sujets en rapport, pour le prix, avec la richesse ou la simplicité des appartements. (988)

SOCIÉTÉ DU PONT DE BEAUCAIRE.

MM. les actionnaires sont prévenus que le paiement du dividende échu le 1er septembre est ouvert, à partir du 21 courant, chez MM. Jean Bontoux et Ce, banquiers, port Saint-Clair, 19. (1530)

AVIS On demande un associé pouvant disposer, dans le courant d'une année, d'une somme de 50,000 f. pour un commerce le plus positif. Il sera assuré de toutes éventualités, et sa mise de fonds sera garantie par première hypothèque sur un immeuble de 100,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Julien Tunski, place Louis XVI, 13, aux Brotteaux, de sept à dix heures du matin. (971)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute âcreté ou vice du sang.—S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration.—Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (5189—7901)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.